L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73,

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 FEVRIER 1869.

42e année—Vol. XLII.

DUPOUR & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES-GÉRANTS.
NOUVELLES-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 19 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par G. Lonsmont, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres, 289 cabinets de chambres faisant pour homme, dames et demoiselles ; 600 cabinets de bagnoles pour hommes et enfants, et un assortiment d'articles de toilette.

Par Eug. Vocaré, à 11 heures, au No 50, rue Vieille-Levée, trois fenêtres de Porto, vin de Sandol, trois à tonneau de vin, et un jas, raisins, Lagrem, fleurs d'oranger, ognons, marrons, huile d'olive, capes, &c.

Par C. E. Fortier, à 10 heures du matin, le fonds de restaurant de l'Indépendance, situé rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Par G. de Fériet, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde, vente positive et sans réserve, de bons de ville et bons d'Etat, billets de ville et d'Etat, billets de la banque de la Louisiane, coupons, actions, &c.

Par J. N. Robert, à sa salle d'encan rue Vieille-Levée, vente régulière de marchandises sèches, chaque jour, mercredi, quinzaillerie, &c.

Par J. Dejan Jr., à sa salle d'encan, coin Gravier et Carondelet, à 11 heures, meubles de maison et de bureau, piano, &c.

Aussi magnifiques meubles, piano, machine à coudre.

Par Hoffman, Marx & Co., au No 86 de la rue de Chartres, marchandises sèches et lingerie.

Par E. Derbès, au No 118 de la rue de Chartres, près St-Louis, marchandises sèches.

Par Louis Stern & Bros. aux Nos 26 de la rue des Magasins et 64 de la rue Gravier, 850 douzaines bottes, souliers et brodequins.

☞ Achetez vos confections et chemises chez M. Kraut Tarpin, 83 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALKINS, 185.....Rue des Remparts.....185

Beaux Meubles et Pianos — M. J. Dejan, Jr., offre en vente, à son magasin de meubles de chambre à coucher et de salon, un piano droit, sans marque ou modèle, etc. La vente aura lieu sans limite ou réserve, à 10 heures, au rez-de-chaussée d'encan, coin Carondelet et rue Gravier et Carondelet.

Chemisiers et Coiffeurs. — Nous conseillons aux marchands de la ville et de la campagne qui jamais n'offrir à leurs clients de bonnes marchandises à acheter et de saison, un piano droit, sans marque ou modèle, etc. La vente aura lieu sans limite ou réserve, à 10 heures, au rez-de-chaussée d'encan, coin Carondelet et rue Gravier et Carondelet.

Chemisiers et Coiffeurs. — Nous conseillons aux marchands de la ville et de la campagne qui jamais n'offrir à leurs clients de bonnes marchandises à acheter et de saison, un piano droit, sans marque ou modèle, etc. La vente aura lieu sans limite ou réserve, à 10 heures, au rez-de-chaussée d'encan, coin Carondelet et rue Gravier et Carondelet.

NAVIRES A DESTINATION DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Ils sont ouverts à notre troisième page (colonne singulière), la liste des navires à voile et à vapeur expédiés ou en partance pour la Nouvelle-Orléans et étrangers pour la Nile Orléans. Cette liste figurera d'une manière permanente dans l'*Abeille* et sera revue et corrigée avec soin.

La foire agricole et industrielle DE LA LOUISIANE.

Nous avons reçu une brochure contenant le programme aux agriculteurs, aux manufacturiers, aux artisans et aux éleveurs des Etats-Unis pour les inviter à prendre part à la troisième foire agricole et industrielle de la Louisiane. Les réglements concernant les conditions pour exposer et prendre part aux concours, et la liste des prix qui sont accordés aux exposants.

La liste des prix est beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était les années précédentes. Elle ne remplit pas moins de 50 pages de la brochure. Elle comprend neuf départements divisés en plusieurs classes, et il n'est guère de branche de culture, d'industrie ou d'art qui n'y ait une place marquée. Une somme de $5000 a été réservée pour les objets d'intérêt spécial qui pourraient être engagés utilement et qui ne rentreraient pas dans une des classes précédentes. Il y a, en outre, des prix spéciaux offerts par des particuliers. Nous citerons parmi ceux-ci, à un prix de $100 offert par M. W. Irwin Hodgson pour le meilleur plan colonie (aquarelle) pour une Bourse des Inventeurs sur un terrain de 80 à 120 pieds. La liste des prix pour les ouvrages de couture, de broderie et autres travaux féminins est très longue et nous appelons l'attention des dames et des demoiselles sur cette branche de l'exposition, ainsi que celle des bonnes ménagères sur les prix accordés aux meilleures conserves de la Louisiane. M. B. T. Walshe offre $20 pour les meilleures chaussettes faites en Louisiane.

Nous référons les éleveurs d'animaux et les agriculteurs à la brochure elle-même pour les conditions de l'exposition et des concours. Notons à la fin des réglements relatifs à l'exposition que des prix seront offerts pour des courses de vélocipèdes.

D'après les renseignements qui nous parviennent, nous avons lieu de croire que la département des machines et du matériel industriel de l'exposition offrira plus d'intérêt qu'aux expositions précédentes, les manufacturiers du Nord et de l'Ouest ayant compris l'importance d'exposer leurs produits à la Nouvelle-Orléans qui est le grand entrepôt commercial du Sud. Ceux-ci commencent à se sentir à nous, propre industrielle la nécessité de ne surpasser qu'ils veulent maintenir leur prestige contre les nombreux concurrents qui se disposent à disputer les prix.

L'appel que les directeurs de l'association adressent à tous en Louisiane et dans les autres Etats de l'Union, ne saurait manquer d'être entendu et d'amener dans la ville un nombre considérable d'exposants aussi bien que d'attirer dans notre ville une foule de visiteurs venant de 500 milles à la ronde. La plupart des compagnies de chemin de fer, de steamers et de bateaux à vapeur ont offert de transporter les exposants et leurs produits (aller et retour) à moitié prix, et cette concession libérale contribuera au succès de l'Exposition.

Les travaux de la Foire seront fixés au mardi 9 avril, et la durée de l'Exposition sera de 8 jours. Il n'y a donc pas de temps à perdre pour ceux qui veulent se mettre en mesure de participer et de concourir avantageusement aux prix. Ceux qui voudront des renseignements détaillés peuvent se procurer la brochure en s'adressant ou en écrivant à M. L. Hennen, secrétaire de l'association.

Nous allions oublier de dire que la brochure en question contient la liste des actionnaires de l'association, liste brillante bien connue. Cette liste n'est pas close et l'association est prête, contrairement à l'admettre parmi ses membres ceux qui veulent coopérer à une entreprise qui doit être si féconde dans ses résultats. Les actions sont de 25 piastres et il n'est pas un propriétaire, un marchand, un capitaliste ou un industriel pour lequel la souscription à une ou plusieurs actions ne doive constituer un bon placement, l'affaire, entre les avantages présentés que toute la communauté doit en retirer, devant infailliblement prédestiner, dans l'avenir, de beaux bénéfices.

Le Bill de l'Egalité Sociale.

Le bill du sénateur Pinchback, pour compléter l'article 13 de la Constitution, a été adopté avant-hier par la Chambre, avec un amendement portant que les procès intentés en vertu de ce bill seront jugés par préférence dans toutes les cours. On se souvient qu'en septembre dernier, M. Warmoth avait opposé son veto à ce bill de M. Imbelle, sur le même sujet. Ce veto prononçait la peine de l'amende et de l'emprisonnement contre les délinquants, tandis que le bill de M. Pinchback se contente de l'annulation de la Nomos de la fermeture de l'hôtelleries, tout et de dommages et intérêts. Les arguments qu'on a pu donner à cet veto ne sont pas le premier. Bill nous paraissent s'appliquer au second avec tout autant de force, et nous croyons le moment opportun pour les représentants, bien que le rejet des amendements de la Chambre par le Sénat laisse la question en suspens :

Département de l'Intérieur,
Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1868.

Aux honorables Président et membres de la Chambre des représentants :

Je renvoie à la Chambre des représentants le bill qui a été voté pour protéger toutes personnes dans la jouissance des droits publics et civils, sans ma signature, pour les raisons suivantes, savoir :

Les droits et les privilèges énumérés dans la première section de ce bill et que cette section a pour objet de mettre en vigueur, sont plusieurs et spécialement reconnus et établis dans la Constitution de l'Etat. Un désaccord même qui n'est pas critiqué, à la même droit de voyager et d'être accueilli comme un citoyen, où il y a eu dans notre jurisprudence qui fonde une distinction à cause de la race ou de la couleur, excepté en ce qui concerne l'enseignement.

La loi organique du pays donne à toutes personnes une parfaite égalité de droits civils et politiques, y compris le privilège de mettre en vigueur ces droits dans les Cours et d'employer tous les remèdes légaux qui ont été précédemment trouvés nécessaires pour assurer à toutes personnes l'exercice de leurs droits; cependant, les moyens proposés dans le quatrième section du bill pour mettre ces droits en vigueur, sont, dans mon opinion, non seulement nouveaux et sans précédents, mais impraticables et pernicieux. Ce bill cherche à faire un crime de ce qui, à mon connaissance, n'a jamais été considéré comme tel dans les nombreux cas où le plus grand respect est accordé pour les droits personnels de tous les hommes.

Il y a et il devra toujours y avoir des procès de figne de désaccordes. Ceux-ci sont rarement une simple violation des obligations qui résultent de contrats civils, et sont généralement le mécontentement publique et jusque la conduite dans un système de paix et de l'injustice qui nous cherchons à obtenir une distribution aussi équitable. Ces cas sont déjà compris de bien criminelles qui ne sont jamais appliquées et qui ne le seront jamais, tant qu'à ce que l'opinion publique s'élève jusqu'à leur niveau. L'histoire du monde est pleine d'exemples de conquêtes, où des actes qui ne sont pas en eux-mêmes criminels ont été vivement déclarés tels et d'où il est résulté qu'on s'est habitué à regarder les vrais crimes comme sans conséquence.

Nous retombons dans la législation d'un siècle moins éclairé lorsque nous cherchons à faire d'un acte qui est une question de dommages civile, une violation de la paix et de la dignité de l'Etat. On ne saurait trop se rappeler que nous ne pouvons pas espérer contrôler, par des lois, des questions de relations personnelles; nous pouvons encore moins espérer imposer, à ceux qui ne possèdent pas comme nous, nos opinions sur ce qui est humain, courtois ou chrétien. Des concessions, des égards mutuels, la noble croyance dans la fraternité doivent s'appuyer sur quelque chose de plus élevé que la crainte de châtiment, les pénalités ne sauraient les faire naître.

Quant aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur, il ne faut pas oublier que la Constitution des Etats-Unis a seulement laissé au congrès national le soin d'établir des réglements de commerce entre les différents Etats. Le bat qu'elle se propose en donnant au pouvoir au Congrès était évidemment de prévenir la confusion qu'occasionnerait la législation des Etats sur des sujets de ce genre. Nous voyons les bienfaits de cette clause à mesure que les moyens de transport augmentent et s'améliorent. La deuxième et la troisième section de la loi n'établissent clairement aucune distinction entre les chemins de fer et les bateaux à vapeur qui font le service dans les limites de l'Etat et ceux qui suivent une route s'étendant au delà de ces limites. Il n'est pas besoin de dire que notre juridiction, en matière criminelle, ne peut aller au-delà de nos lignes et, sous ce rapport, la loi me semble impolitique, de nature à amener une confusion et des différends inutiles.

On ne saurait guère trouver une décision moins favorable que celle-ci pour des expériences de ce genre, pour une législation qu'aucun précédent n'est encore venu sanctionner. Au milieu d'une campagne électorale qui excite les passions, au moment où les ressentiments qu'on fait naître une longue guerre et des changements subits dans les affaires sont à leur paroxisme, au moment où les préjugés de race se montrent dans toute leur intensité, on vient nous proposer de faire exécuter, à l'aide de pénalités, ce qui, en pratique, est une loi de classe, de maintenir et de confirmer les distinctions de classes. Cette loi, à mon avis, n'atteindra pas le but que l'auteur semble se proposer, elle aurait un effet contraire. Les barrières qui séparent les races, loin de tomber devant elle, s'élèveraient infranchissables d'autant plus, sous prétexte de force. Tant qu'elle cette séparation sera maintenue, l'heure de la paix, de l'ordre et de la prospérité ne sonnera pas en Louisiane ou la concorde est impossible, les droits des affranchis seront en doute.

Les préjugés sur lesquels repose cette répartition n'ont pour eux ni la raison ni la nature, ils cédèrent assurément à la douce influence du temps, à moins qu'ils ne soient constamment ravivés, par un mandant cette époque, chacun, l'homme de couleur et le blanc sont également protégés par la Constitution qui leur garantit la jouissance de leurs droits civils et politiques ; c'est là qu'ils trouveront le remède lorsque ces droits seront violés.

Les tribunaux sont ouverts pour tous ; la loi ne régit les cours nationales régit celles de l'Etat. Les juges des cours d'Etat et leurs officiers dépendent également de tous les citoyens. Les hommes de couleur ont le droit de témoigner devant les jurés. Les affranchis sont-ils maintenant pas davantage ; ils blâmeront plutôt une loi qui, au lieu d'améliorer leur position, les fait rendre plus vive et tenace la haine des ennemis de leur race, leur fournissant des armes pour attaquer les droits que les hommes de couleur ont déjà acquis.

Je vous renvoyant ce bill, sans l'avoir signé, je n'ai pas besoin de vous dire que je suis prêt à veiller, en tant que j'aurai le pouvoir, à ce que chacun obéisse à la nouvelle Constitution telle qu'elle existe. C'est mon désir et mon devoir : mais croyant que la loi que vous m'avez transmise est inutile et imprédente, j'avoue qu'elle serait suivie d'une démonstration publique et rendrait encore plus grande les difficultés que le temps et des idées plus philosophiques ne manière de relations personnelles ne peuvent manquer d'effacer, je crois devoir refuser d'y apposer ma signature.

W. C. WARMOTH,
Gouverneur de la Louisiane.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

La QUESTION DE LA CHARTE.—C'est demain, samedi, que la question de la charte de la ville doit revenir devant le Sénat ; le renvoi de la discussion à lundi a été modifié parce que ce jour se trouve être le 22 février, anniversaire de la naissance de Washington. On dit qu'il y a une alliance intime entre les promoteurs du bill appelé "Gold bill" et les partisans du projet de M. Ray pour donner au gouverneur le droit de nommer l'administration municipale. Nous reviendrons demain sur ce sujet. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

LA DETTE FÉDÉRALE.—Nous lisons dans le *Herald* :

L'exposé de la dette publique indique un accroissement continu dans le chiffre de nos obligations nationales. Depuis novembre 1867, cet accroissement a été de 65 millions. Sur cette somme, 52 millions sont imputables à la construction du chemin de fer du Pacifique ; il reste donc 13 millions d'extravagance administrative. C'est trop, surtout si l'on songe qu'avec une sage économie notre dette aurait diminué dans une proportion notable.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA.—On donnera demain, samedi, la première représentation de *La Grande Duchesse de Gerolstein*, opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux, d'Offenbach. Les principaux rôles seront remplis par MM. Chamonin, Nardin, A. Julien, Gilbert, Dubois, madame Bourgeois et mademoiselle Chauveau.

Dimanche le spectacle se composera de *La Fille du Régiment* et d'*Orphée aux Enfers*.

On annonce pour lundi *Don Juan* pour le bénéfice de M. Perini, baryton.

☞ Nous apprenons que le billet gagnant de $50,000 de la loterie de la Havane a été vendu par M. J. Nodal, encaisseur de Charles St Canal, et que ce lot est pour diverses personnes de la Nile Orléans.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ DE LA SOCIÉTÉ DU PÉLICAN. — La société de bienfaisance mutuelle du Pélican donnera le vendredi, 19 mars, à la Salle Allemande, rue Bienville, un grand bal paré et masqué, dont la recette sera destinée à la construction d'une tombe pour les sociétaires. On trouvera dans l'annonce que nous publions plus loin les noms des directeurs et tous les renseignements.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS. — Nous avons reçu le rapport annuel du président et des directeurs de cette compagnie ; nous nous réservons d'en faire une analyse, la situation et l'avenir de cette ligne offrant un intérêt particulier pour la Nouvelle-Orléans.

Acheter vos vermicelli et macaroni chez Canaux & Verguès, 73 Old Levée.

PLANTES A FLEURS ET A VERTU.—M. J. Rousset annonce aux amateurs de leurs rares et de fraîs extraordinaires par leur beauté et leur grosseur, qu'il a importé de France un très assortiment de plantes de parterre et de jardin, d'ornement et de rapport, sient qu'une riche collection de graines de toutes sortes, et que le tout sera vendu à des prix modérés, dans son magasin, rue St Charles, en face de l'hôtel.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant la faible prix de cinquante-cinq piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

RESTAURATION — Bonne nouvelle pour ses amis du café Jefferson. Cet établissement, rue de Chartres No 152, vient d'être restauré à neuf et offre, comme par le passé, un lunch, de 10 à 1 P. M. M. J. Gessner, maître du café Jefferson, annonce que son intention est toujours de satisfaire tout le monde du fournissant des articles de bonne qualité.

MAISON A LOUER. — Il y a, certes, beaucoup de maisons à louer en ce moment, mais encore faut-il les chercher. Ceux qui n'ont pas le temps à perdre feront bien de s'adresser à MM. Robinson et Alston, qui ont toujours de 150 à 200 maisons de toutes sortes à louer, et qui peuvent vous indiquer à la minute un loyer qui convient à vos moyens dans les quartiers connus. La très légère commission qu'il faut donner pour cela ($5 par bail) est un grand bénéfice, vu le temps gagné, et les familles embarrassées qui ne connaissent pas la Nouvelle-Orléans, peuvent s'adresser en toute confiance à MM. Robinson et Alston, dont le bureau est situé Passage du Commerce Nos 22 et 24. 3

AUX HABITANTS.—Geo. W. Sims, No 74 rue Carondelet, offre à nettoyer les habitants d'excellentes machines à dépoussiérer les moutons de coton. Il a également de vente des charrues et autres instruments aratoires. C.

CHARRUES — La [illegible] est venue pour les agriculteurs de renouveler ou de compléter leur matériel et surtout les charrues, les plus important de la culture. Nous signalons aux planteurs et à toute agence l'importante assortiment de charrues de tout genre que la maison Jno. W. North & Co, rue du Canal No 27, offre aux prix de fabrique. Elle en a des mille des systèmes les plus perfectionnés. Voir l'annonce.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, les prix, garanties pour 3 ans. Bureau, 182, Canal.

$3. CARTES DE VISITE. — Il a annoncé à transporté son atelier de No 61, rue de Camp, au No 182, Canal. Travail parfait aux moindres prix.

Le meilleur vermouth et macaroni se trouve chez Canaux & Verguès, 73 Old Levée.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT—Un message du gouverneur transmet le rapport sur l'immigration.

Comité Judiciaire — Rapport favorable pour substituer une ou qui [illegible] les Homestead. Rapport favorable sur le bill défendant aux officiers publics de spéculer sur les dettes de l'Etat.

Finance—Rapport favorable sur le bill pour la destruction de certaines bonds. Le bill pour établir la valeur des chemins de fer dans l'Etat de la Louisiane est défait.

Institutions Charité—Rapport favorable sur le bill de secours pour l'Asile des Orphelins de l'église protestante épiscopale de la Nile-Orléans. Référé.

Comité de Santé. — Rapport favorable sur le bill pour établir à la Nouvelle-Orléans un collège de pharmacie.

Chemins de fer. — Rapport favorable sur le bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Baton Rouge et Vicksburg.

M. Lynch présente le bill général d'allocation. Référé.

Aussi pour pourvoir au paiement de l'intérêt annuel de tous les bons de l'Etat émis, ou à émettre. Référé.

M. Ray présente un bill pour aider à la construction du chemin de fer Central de la Louisiane. Référé.

Par M. Braughn. Pour incorporer la Compagnie du chemin de fer du Lac, de la Mémérie. Référé.

Par M. Campbell—Pour incorporer la Banque de capital réuni de la Nile-Orléans. (Louisiana Joint Stock Bank of N-O.) Référé.

Par M. O'Hara—Bill de secours pour John Roy. Référé.

Plusieurs bills de secours pour diverses personnes sont présentés.

Par M. Pollard—Pour incorporer la ville de Delta, dans la paroisse Madison. Référé au comité judiciaire.

Par M. Wilder—Résolution pour que le Sénat tienne des séances du soir. Adopté

Par M. Smith—résolution pour que M. Shoemaker, le peintre du siège de M. Monette, reçoive son per diem jusqu'à présent. Déposée.

Ordre du jour.

M. Pinchback demande la mise en discussion du bill des droits civils revenu de la Chambre avec des amendements.

M. Bacon est d'avis que le bill fera plus de mal que de bien à la race de couleur.

M. Poindexter déplore la nécessité où a fait présenter ce bill pour défendre les droits des noirs.

M. Thompson, dém, dit qu'il aime autant voter pour que contre le bill, attendu qu'il est impraticable.

Le Sénat adopte le premier amendement pour recouvrer tout dommage, etc..... Il refuse d'accepter les deux autres. Le premier est : "Que toutes les poursuites, actions ou procédures, instituées pour exercer les droits et remédier les clauses de cet acte dans l'une ou l'autre des Cours de cet Etat, seront jugés par préférence à toutes autres causes, et que les cours soit dans les cours inférieures". Le second est : Que cet acte aura effet à partir du premier avril 1869. (En effet, cela aurait l'air d'un poisson d'avril.)

Une motion pour nommer un comité de conférence est adoptée.

Le bill pour mettre la Nile-Orléans à même de payer ses dettes flottantes et de liquider les autres dettes, est renvoyé à la suite.

Le Sénat s'ajourne à 12 h. m.

Séance du soir—Le Sénat n'est en nombre pour délibérer qu'à 7 h. 40.

M. Ray appelle la discussion de l'acte pour déterminer et régler les droits des greffiers, shérifs, enregistreurs et notaires publics, dans l'Etat, et pour établir des pénalités et même la confiscation de leurs emplois.

Les pouvoirs subsistent trouvés à bord du schooner Galvanic, condamnés à mort, auront probablement leur sentence commuée.

Des actes d'violence ont été commis par des hommes masqués.

Le Sénat adopte le bill pour incorporer la compagnie de fret et de transport de chemin de fer de la rive droite.

Le Sénat s'ajourne à vendredi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — 55 membres sont présents.

Un acte pour payer promptement les membres de la force de police métropolitaine est lu une fois et mis au calendrier.

M. Vean, de Caddo, présente un bill autorisant le gouverneur à émettre des bons d'Etat jusqu'à concurrence de 10 millions, pour réparer et refaire les levées. Ces bons seront payables en 30 ans, porteront 6 0/0 d'intérêt et ont annuellement, payable à New York ou à la Nile-Orléans. Le principal aussi sera payable en or. Les bons porteront la date du 1er juillet 1869. Le bill est lu une fois.

M. Nolle demande le rejet de bill.

M. Harper appuie le projet.

Le bill est rejeté.

Une résolution relative à la Compagnie du chemin de fer de Chattanooga, accordant certaines privilèges sur la façade du fleuve, près de la rue Calliope, est référée.

Un bill pour empêcher les juges de paix de procéder contre la ville de la Nile-Orléans et la banlieue métropolitaine, est envoyé au comité judiciaire.

M. Vean, présente un bill pour incorporer la Compagnie du canal maritime du Mississippi et de l'Atlantique ; lu une seule fois et référé au comité des canaux.

M. Heidenheim, de la Nile-Orléans, présente un bill autorisant la ville de la Nile-Orléans à émettre des bons pour la liquidation de ses dettes, est envoyé à l'impression et référé au comité des voies et moyens.

M. Hall présente un bill pour mettre l'Etat à même de souscrire pour $100,000 au capital de la Compagnie de Navigation de Mississippi. Référé.

Le bill avisant à l'émission de 5 millions en bonds pour la réparation des levées et autres travaux est mis en discussion.

Le bill, après discussion, est référé au comité des voies et moyens.

Un acte relatif à une meilleure organisation des écoles publiques est déposé sur la table, sujet à appel.

Le bill autorisant les autorités municipales de la Nile-Orléans à émettre des bonds jusqu'à concurrence de $3,000,000 pour racheter les billets de ville et liquider les autres dettes, est ajourné à mardi prochain.

La Chambre s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir—Un quorum ayant été obtenu avec beaucoup de peine, la Chambre se forme en comité général.

Un acte pour réimpression des lois et les volumes des rapports sur les décisions de la Cour Suprême de l'Etat est recommandé à l'adoption de la Chambre.

Un acte pour encourager l'immigration est référé une seconde fois.

Un acte abrogeant $15,000 à l'Asile des Orphelins de la Nile-Orléans, sans distinction de couleur, est recommandé à la Chambre.

Le comité se lève et adhère au rapport des recommandations de bonnes pétitions.

M. Faulkner demande la reconsidération du vote par lequel le bill des $5,000,000 pour la liquidation de la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans, a été ajourné à mardi prochain. La motion est soutenue par 30 contre 29, après quoi la Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

SINGULIER MANIÈRE DE PROCÉDER EN FAIT D'ARRESTATION — Mardi matin, le capitaine Cain reçut de chef de la police de Mobile un télégramme le priant de faire arrêter le sieur Boisléro, annoncé que le steamer Mary A. bord duquel le Sicilien était employé, arriverait à la Nouvelle-Orléans. Le capitaine Cain fait immédiatement un mandat aux officiers Gerway et Marks qui arrêtèrent le Sicilien accusé de vol. Mais, à leur grand étonnement, ils ont trouvé à bord du steamer Mary A. le même chef de police qui avait envoyé le télégramme de Mobile.

Sur la question de savoir pourquoi il n'avait pas arrêté l'homme lui-même puisqu'il l'avait sous la main, à Mobile, le capitaine a répondu que, s'il l'avait fait, les objets volés seraient été perdus en grande partie, tandis qu'en suivant le voleur jusqu'ici, et en le faisant arrêter au moment de l'arrivée, il était à peu près sûr de les retrouver tous. Nous croyons, quant à nous, que ces heureux capitaines ont agi sagement en venir voir la Nouvelle-Orléans aux dépens du trésor municipal de la Mobile.

AUTRES AFFAIRES OU IL EST QUESTION DE MOBILE.— La chaloupe Gala a reçu hier la nouvelle de la mort de Henry Jacob, officier très connu de cette ville, qui était aîné à Mobile et qui a été tué à la bataille de Mobile Bay. Le jeune Jacob avait été blessé à la jambe à la bataille de Mobile Bay. Il était parti cette femme avec lui à Mobile un certain Henry V. Cooper, qu'on avait vu avec quelque temps avec lui, plus jeu à la réunion du revenir au Cooper, qui a été arrêté à Mobile, a été relâché faute de preuves. Il a pris son chemin dans les [illegible].

Blessé accidentellement. — Un sérieux accident est arrivé hier, dans l'après-midi, par la négligence de M. W. H. Sinart, membre d'une troupe de théâtre, qui avait acheté le billet de dépôt d'un pistolet à l'office de prêt, sur gage de M. A. Marchand. Le pistolet tous, sans doute, avec peu de soin par l'acheteur, s'est déchargé, on ne sait comment, et la balle a atteint dans le dos M. Thomas Warfield, de la rue Annonciation, qui de trouvait là. On ne pense pas que la blessure soit fort dangereuse, M. Warfield n'ayant pas été obligé de se mettre au lit.

ADMIS A CAUTION.—La témoigne reçue par M. Davis, de Caddo, [illegible] pour homicide comme mortelle, M. J. P. Rondeau, son adversaire dans le duel dont nous avons, hier, rapporté les détails, a été admis à fournir une caution de $2500.

PAREILLES COUPS DE COUTEAU.—L'affaire de Carlisme Bowen, gamin de barre, assassiné d'avoir tué Mlle Lavilla, jeune fille pensant pour d'Orléans, devant le [illegible] avait eu une difficulté avec un nommé Dano, a été appelée hier. Après l'interrogatoire de plusieurs témoins, qui n'ont rien dit de plus que ce qu'on avait appris dans le temps, l'affaire a été remise à aujourd'hui. Il avoue général Belden représente la partie publique et Stevens est de Dano pour M. H. C. Castellanos.

EXTORSION.—Deux hommes de couleur, A. L. Bédoné et Fortenel, inspecteurs des poids et mesures, se sont rendus à la station de police de [illegible], sur l'invitation, par M. George Robinson, [illegible] contre des coups d'extorsion [illegible] dans l'exercice de leurs fonctions.

COUP DE RIGUEUR DOUBLE.—Julien Bédoné a pris hier devant la police une [illegible] de 10 dollars, sur l'accusation [illegible] de Camp, une quadroone, avec laquelle [illegible] Gerance. Il n'a pu trouver une caution de [illegible] et a été renvoyé en prison. Il paraît que l'indemnité [illegible] d'argent est d'ordinaire des [illegible].

Blessé par Cocaïne.—John Collins, pensionnaire du steamer Dev. Allen, blessé mortellement par J. C. Gregor, [illegible] mourant [illegible] à bord du même bateau, est mort hier à 3 h. d'après-midi. Le verdict du jury [illegible] que le coupable est que la mort a été causée par un coup de pistolet tiré par Gregor, qui est en prison. Collins était âgé de 45 ans, noir et [illegible] et pays de Galatie.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Adoption du bill sur les banques par le Congrès.

Manœuvre habile des Démocrates.

Boutwell abandonne son bill sur le Mississippi.

Beaucoup de noms réhabilités effacés par la Chambre.

Bill de Kellogg en faveur de la Compagnie de Chattanooga.

Rejet du traité de l'Alabama par le comité du Sénat.

Nouvelles Européennes.

Paris, 18—Le ministre de l'intérieur a annoncé son intention de supprimer l'abus du droit de réunion en public.

Madrid, 18—Les Cortès ont invité Serrano à réintégrer son cabinet.

Nouvelles de Washington.

Washington, 18—Le comité des élections a rapporté contre Hamilton, réclamant un siège de représentant pour le Tennessee.

Le bill de circulation et de banque a passé. La première section définit la situation monétaire ; la seconde règle la vente des bons, et la liquidation des banques à même que des billets en circulation ; la troisième prescrit les droits et les devoirs du trésorier ; la quatrième égalise la circulation parmi les Etats et les Territoires suivant la valeur proposée des propriétés, après la distribution de $150,000,000 proportionnellement à la représentation au Congrès. Les banques qui ont plus de circulation devront se réduire à l'égalité, d'ici à un an, en sus de la partie de leurs bons non vendus. La circulation actuelle est de plus de $300,000,000.

Boutwell, en comité de reconstruction, a dit que le comité avait abandonné le bill régnant l'état d'Etat de Mississippi pour des affaires plus pressées ; mais il présentera le bill immédiate mont après le 4 mars. Suspension de la séance.

SÉNAT.—Le bill ordonnant l'impression de l'amendement de Geffroy, sur les finances, est déposé sur la table.

L'affaire du vainqueur des sénateurs du Sud est ajournée.

Les allocations indiennes sont discutées jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne à 5 h. du soir.

Washington, 18—Le comité du Sénat sur les relations étrangères a chargé, à l'unanimité, Sumner de faire un rapport contre la ratification du traité de l'Alabama.

On dit que tous les occupateurs de l'amnistie ont reçu un billet de retraite sous l'amnistie du Président.

Le Sénat a nommé Wm F. Smith, conseil général à la Havane.

Le Sénat, aujourd'hui, a confirmé Horatio Fox, consul général à la Trinidad de Cuba. Rien autre dans la séance exécutive.

Les douanes ont reçu du 1 au 13 inclusive ment $4,386,000.

Le comité de reconstruction de la Chambre adhère beaucoup de noms de la liste des postes [illegible] réhabilitées, et a rapporté le juge Parker que [illegible] a décidé [illegible].

Washington, 18—Le général Grant et sa femme ont fait aujourd'hui une visite à Butler, chez lui.

Le R. Washburne est sérieusement malade.

On dit que l'affaire étrange du bill de banque qui a passé aujourd'hui était une manœuvre des démocrates, pour enterrer le bill du Mississippi, de Boutwell. Cette manœuvre a été habile.

Le comité délibérant sur les affaires étrangères a fait rapport favorable du traité de naturalisation avec le Danemark.

Washington, 18, au soir—La Chambre discute le bill de l'armée et le Sénat est plongé dans les allocations indiennes.

La Chambre a adopté un amendement au bill d'allocation de l'armée, bill qui dissoudre la position de général de l'armée après le 4 mars 1869 et continue celle de lieut.-général jusqu'à ce qu'une vacance survienne.

Nouvelles diverses.

Atlanta, 18—Un meeting ajourné des républicains de la Géorgie a adopté une série de résolutions où il est dit que l'œuvre de la reconstruction de la Géorgie n'est pas incomplète et que le Congrès est invité à reconsidérer les faits présentés dans le mémoire du gouverneur Bullock au Congrès.

Le Congrès est invité également à restaurer dans leurs sièges à la Législature les membres de la convention législative et à fortifier les actes de reconstruction par cette législation qui sera jugée sage et convenable.

Il est déclaré que les deux résolutions, que les lois de reconstruction ont été violées, que des hommes indignes sous le 14e article de la Constitution se dérobent à leurs devoirs aux Etats-Unis occupent des places ; que le Congrès doit forcer les lois et forcer les autres à quitter leurs sièges ; que nombreuses sont les lois dont nommé à une place de l'Etat qui ne peut prêter le serment d'épreuve ; qu'aucun est fait au Congrès pour qu'il détruise cette législation qui sera légale seulement dans le Sud, et que les hommes aux citoyens dans leur vie, leur liberté et la pleine jouissance des privilèges politiques.

Des amendements à ces résolutions ont été adressées à Grant, Colfax, Wade, Trumbull et Boutwell.

Les Républicains conservateurs de la Géorgie ont eu un grand meeting ce soir, pour faire une grande proclamation, unie, claire et chaude en faveur des conservateurs. Ils nient que ce fut un meeting de parti, et déclarent seulement une faible portion des excentricités désaffectées. Ils maintiennent que quelques membres de la convention ont été [illegible] et que la politique de ses résolutions, et que toute l'affaire donne une fausse représentation de la situation et du sentiment du parti, que les résolutions contiennent les idées du général Meade, soutenues par le général Grant ; et que une considérable portion du parti républicain en Géorgie.

Ils nient que les résolutions représentent les vœux de tous les hommes loyaux quand elles disent que tous les [illegible] dans le sens des résolutions, et que les [illegible] les jours [illegible] de Bullock au Congrès ; [illegible] les hommes loyaux soient opprimés en Géorgie ; que le Congrès ait été trompé par des [illegible] les [illegible] du Sud et que la reconstruction doive être faite et refaite pour que le beau et l'ordre soient rétablis dans cet Etat. Ils soutiennent que les résolutions ne sont pas le résultat d'un parti qui se soutient, et qu'elles [illegible] un mouvement de la part des [illegible] hostiles à la politique du Congrès et de l'administration qui va entrer au pouvoir.

Une grande masse de républicains, ayant à tous égards le [illegible] Démocrates, déclare qu'ils ne [illegible] à la politique du Congrès [illegible] Congrès et du général Grant, [illegible] le Congrès comme le représentant légitime de la nation, et qu'ils [illegible] jours [illegible] Congrès et Grant et les représentants intelligents du Nord, dans l'espoir qu'ils sauveront le pays de toute instabilité ultérieure ayant en vue [illegible] les problèmes [illegible].

Ottawa, 18—La Législature de Terre-Neuve a adopté par 30 contre 8, une adresse recommandant l'union avec le Canada.

Mobile, 18—L'Association de la Presse du Sud a nommé un comité aujourd'hui pour arriver à l'avantage d'un service indépendant.

Quatorze journaux présentent les rapports télégraphiques [illegible] indépendants. A nous délégué [illegible] de la Louisiane ou de la Virginie ne s'y trouvent. Des délégués viennent principalement de la [illegible] de l'Alabama.

Savannah, 18—[illegible] 1869. Reçu 2119.

Memphis, 18—Temps clair et chaud. Le Sud va à mortié de 10 pouces. Cairo, le steamer Henry Ames et Belle de Louis, pour St-Louis. Le Richmond, Thompson Dean, Alabama et Mangeta pour la Nile-Orléans, l'Indiana pour Louisville.

Un forgeron, nommé Eccle, a été tué hier soir d'un coup de feu. Frank Murray a été arrêté comme l'assassin.

Coton nominal à 27 3/4 à 28. Reçu 1074. Expédié 999 balles.

Marchés Européens.

Londres, 18, au